

D280426-12

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT****Séance du 28 avril 2026**

Sur convocation en date du 22 avril 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 avril 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

MORAND Alexis

BRUNET Myriam

BLANC Jean Luc

THERMET Laure

JANODY Patrice

BAUDIER Anne-Cécile

VEUILLET Philippe

CHATARD Kévin

TAPONARD Emmanuel

MERLE Sandra

LAUPRETRE Patrick

CONVERT Léonor

PANIS Jean-Luc

BERRODIER Marie-Françoise

JACQUEMET Rodolphe

MARION Isabelle

PERDRIX Catherine Alexia

COULEARD Denys

SCHUBERT Anja

BURLA NORIS Elina

EUGENE René Yann

BERGER Florence

MICHON Philippe

ZOUBIR Stéphanie

Etaient excusés :

Michel VINIERE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Magalie DAVID a donné pouvoir à Kévin CHATARD

Benjamin PONCETY a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29****Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES**

Entendu le rapport de M. le Maire

**1°/ Service Restaurant scolaire, entretien des bâtiments administratifs et scolaires : 1 ETP en juin**

Le mois de juin est une période particulièrement délicate pour le service du Restaurant scolaire, entretien des bâtiments administratifs et scolaires : gestion des élèves compliquée en fin d'année scolaire durant la pause méridienne, augmentation traditionnelle de l'absentéisme, opérations porte ouvertes, volume d'entretien des locaux accru...

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**

- créer pour l'année 2026 un emploi pour accroissement saisonnier d'activité au sein du service Restaurant scolaire, entretien des bâtiments administratifs et scolaires à hauteur de 35 heures hebdomadaires en juin dont la rémunération serait calculée sur la base des indices correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

**2°/ Service bâtiment : 1 ETP en juillet**

Cette année encore, l'équipe « bâtiment » profitera du mois de juillet pour réaliser des chantiers d'aménagement et de maintenance des locaux fermés temporairement au public, en plus de ses tâches habituelles. Dans ces conditions, le recours à un emploi pour accroissement saisonnier d'activité durant le mois de juillet permettrait de renforcer l'équipe.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**

- créer pour l'année 2026 un emploi pour accroissement saisonnier d'activité en juillet dans l'équipe bâtiment à temps plein (35 heures / semaine) dont la rémunération serait calculée sur la base des indices correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

**3°/ Accueil général : 1 ETP juillet**

Afin d'assurer une continuité de services au niveau de l'accueil général de la nouvelle mairie pendant la période de congés,

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**

- recourir à un emploi saisonnier pour accroissement saisonnier d'activité à compter en juillet à 35 h / hebdomadaire dont la rémunération serait calculée sur la base des indices correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

**4°/ Service Population : 1 ETP juillet + 1 ETP en août**

Comme les années précédentes, le service Population profitera des mois de juillet et août pour réaliser la mise à jour des registres d'état civil et établir les tables décennales. De plus, compte tenu de la prise en charge de la responsabilité de l'agence postale communale, il convient de s'assurer de l'ouverture de ce service aux clients.

Dans ces conditions, le recours à un emploi pour accroissement saisonnier d'activité durant les mois de juillet et d'août permettrait de renforcer l'équipe qui sera en effectif réduit compte tenu des congés.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**

- créer pour l'année 2026 un emploi pour accroissement saisonnier d'activité au sein du service population à hauteur de 35 heures hebdomadaires en juillet et en août dont la rémunération serait calculée sur la base des indices correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

**5°/ Service voirie-espaces verts-fleurissement : 1 ETP juillet + 1 ETP en août**

Cette année, l'équipe « voirie espaces verts fleurissement » profitera du mois de juillet et d'août pour réaliser des chantiers d'entretien des espaces verts. Dans ces conditions, le recours à un emploi pour accroissement saisonnier d'activité durant les mois de juillet et d'août permettrait de renforcer l'équipe qui sera en effectif réduit compte tenu des congés.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**

- créer pour l'année 2026 un emploi pour accroissement saisonnier d'activité au sein de l'équipe « voirie espaces verts fleurissement » à hauteur de 35 heures hebdomadaires en juillet et en août dont la rémunération serait calculée sur la base des indices correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Le Maire,  
Bernard PERRET



A blue circular official stamp of the Mairie de Virvay AIN is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.

Le Secrétaire de Séance,  
Emmanuelle MERLE



A blue circular official stamp of the Mairie de Virvay AIN is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.